



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



UNOSTRA



Communiqué de presse
11 février 2020

Transition Énergétique & Transport routier de marchandises : la FNTR devant la Convention Citoyenne pour le Climat.

Samedi 8 février 2020, la FNTR a été auditionnée comme représentante du Transport Routier de Marchandises par la Convention Citoyenne pour le Climat. Seule organisation professionnelle représentative du secteur entendue, elle a apporté sa contribution afin de répondre à l'enjeu collectif de baisse d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2030 (en comparaison avec 1990) dans un esprit de justice sociale.

« Le secteur du Transport routier de marchandises est un acteur clé de la transition énergétique. Les transporteurs en sont conscients depuis de nombreuses années et sont engagés en la matière. Aujourd'hui, le Transport routier de marchandises est responsable de seulement 5,7% des émissions de CO2 pour 89% des biens transportés dans l'Hexagone soit 24% de moins par rapport à 2001 » explique Florence Berthelot Déléguée Générale de la FNTR. Un chiffre qui, s'il pourrait toujours être amélioré, démontre la performance environnementale du secteur. Une donnée qui a également fait réagir l'auditoire : les camions ne représentent que 5% des véhicules en circulation.

La FNTR a notamment rappelé que la transition énergétique du secteur ne dépend pas directement que des transporteurs, mais repose sur deux variables essentielles : d'un côté, l'offre de véhicules disponibles sur le marché, de l'autre la stratégie des pouvoirs publics en matière d'énergie, notamment sur la question de l'aménagement du territoire, et en particulier des points d'avitaillement.

Les contre-vérités de la fiscalité dite « verte ».

L'un des enjeux du débat reste celui de la fiscalité dite « verte » au service du financement de la transition énergétique. Sur ce point, la FNTR insiste sur le fait que la hausse de la fiscalité gazole prévue dans la Loi de Finances 2020 a directement été fléchée vers l'AFITF donc vers le financement des infrastructures. De surcroît, dans le budget 2020, la CAS (Compte d'Affectation Spéciale) dédiée à la Transition Énergétique financée par la TICPE connaît une baisse de 14% au profit des infrastructures et du Budget Général de l'État. Loin des discours officiels.

Ne pas opposer les modes de transport :

La Déléguée Générale a également rappelé l'importance de l'intermodalité dont les transporteurs routiers sont les premiers clients. « Il ne faut pas opposer les modes de transports, chacun a sa pertinence. Il faut appréhender les différents modes de transport en fonction des situations et des usages » conclut-elle.

À propos de la FNTR

La Fédération Nationale des Transports Routiers est la 1ère organisation professionnelle des transports routiers, représentant des entreprises de toutes tailles (TPE, ETI, PME, Groupes). La FNTR accompagne au quotidien les entreprises du secteur, défend leurs intérêts et anticipe les évolutions de la Profession. Des missions rendues possibles par un maillage unique en région, un solide ancrage européen, une représentativité nationale et

multisectorielle ainsi que des expertises économique, juridique, technique, sociale et environnementale. Membres actifs de la FNTR La Chambre Syndicale du Déménagement (CSD) et l'Unostra.

Contacts presse :

Gilles Botineau – 01 44 29 04 12 – gilles.botineau@fntr.fr

Vanessa Ibarlucea – 01 44 29 04 23 – vanessa.ibarlucea@fntr.fr